Compte-rendu - Réunion du 19 octobre 2026.
Mme Stricot, Présidente de l'OBC et quatre représentants du Collectif de Sauvegarde de l'étang d'Aleth à St Malo de Beignon.

Introduction

Cette réunion a débuté par une présentation des membres du collectif présents en leur qualité et leur commune d'origine : Thierry Vagnaire, secrétaire du collectif, de St Malo de Beignon, un membre de la réserve intercommunale de sécurité civile et intéressé par la gestion de l'eau, de Beignon.
Annie Sogorb-Moutel à l'origine du collectif, anciennement professeur au Lycée Brocéliande, de Bellevue-Guer.
Anthony Helleu, spécialiste piscicole et Président de l'AAPPMA, de Bellevue-Guer.
En préambule, nous avons affirmé notre indépendance dans la création du collectif. Mme Herry a appris notre existence par la suite.

1- Obligations liées à l'injonction préfectorale.

La première question posée par le collectif a été « quelles sont votre position et vos obligations par rapport à l'injonction préfectorale ? »
Elle a répondu que la priorité était de répondre à l'injonction préfectorale relative à la continuité écologique, dans les délais impartis.
Elle a affirmé ne pas avoir d'avis personnel sur le choix de la solution qui sera celui du conseil communautaire le 17 décembre et qu'elle n'était pas à priori contre la réalisation du contournement de l'étang par le ruisseau qui irait se jeter dans le Bief, avec une nouvelle passe à poissons.
Question posée par le collectif sur le curage de l'étang : Mme Stricot a indiqué que cette opération ne relevait pas, selon elle, des obligations de l'OBC. Elle évoque la vidange de l'étang, le collectif a précisé qu'il faut une garantie de maintien en eau de l'étang, que les opérations de contournement peuvent se faire sans toucher à l'étang.
Le curage de celui-ci serait nécessaire pour le maintenir. Il est possible de le curer sans le vider a affirmé le collectif...
Par rapport au Bief, sa valeur patrimoniale a été soulignée par le collectif, comme le lieu du premier étang présent à l'époque des évêques de St Malo. Il ne doit pas être défiguré et doit préserver les derniers vestiges du château des évêques.

2- Historique du dossier et délais de mise en conformité.

Mme Stricot a rappelé avoir récupéré ce dossier en avril 2026 que la mise en conformité de l'étang d'Aleth était connue de l'OBC et de la commune de St Malo de Beignon depuis 2021-2022.
A la question du collectif : « Comptez-vous faire une réunion publique pour expliquer ce que l'OBC projette de faire à partir de fin décembre, réunion utile pour toutes les parties concernées et pour la population qui l'a demandée ? »
Mme Stricot indique être en attente des études demandées par l'OBC et qu'elle ne peut faire ce genre de réunion avant d'avoir les résultats qui pourraient arriver vers mi-décembre et le conseil communautaire décisionnel sera le 17. C'est donc serré pour l'organiser.

3- Défense incendie et pérennité de la réserve d'eau.

Le collectif a souligné l'intérêt que représente l'étang d'Aleth comme réserve d'eau mobilisable par les services de secours en cas d'incendie. Les réserves d'eau souples évoquées ne permettent pas un stockage important.
Elle a expliqué que la solution de contournement envisagée, reposant sur une répartition des apports en eau à hauteur de deux tiers vers le contournement et un tiers vers l'étang ne garantissait pas le maintien en eau de l'étang, sur le long terme.
Le collectif a remis à Mme Stricot la copie du courrier d'un pompier en activité à propos de l'utilisation de l'étang pour éteindre des incendies qui est indispensable pour l'avenir de notre territoire entouré de massifs forestiers et de lieux publics, comme le Lycée Brocéliande et les écoles.
La question de l'eau devient chaque année plus stratégique dans un contexte marqué par les sécheresses et les risques accrus d'incendie, préserver une réserve d'eau existante relève de la responsabilité collective. D'ailleurs, le préfet indique (voir ouest-France du 20/10/2026) qu'il faut stocker plus d'eau et se dit favorable à une dizaine de projets de retenue d'eau.
De plus, le maintien du niveau de l'eau dans le Bief est essentiel aussi avec le contournement, car un système de déversoir maintenant le Bief en eau, aux moments de sécheresse, serait crucial pour l'activité du camping d'Aleth qui a beaucoup investi pour faire vivre ce lieu au plan économique et touristique.
Le collectif a remis à Mme Stricot un schéma du contournement avec ces éléments garantissant l'avenir du Bief.

4- Vie piscicole de l'étang et intervention d'Anthony Helleu.

Anthony Helleu, professionnel du secteur piscicole et titulaire d'un diplôme de moniteur de pêche, a présenté le rôle de l'étang dans les activités intéressant la population. Il s'agit des pêches de nuit et l'étang d'Aleth est le seul lieu où s'organisent ces manifestations, des initiations de la nouvelle génération à cette pratique ancestrale (cette année, 50 enfants à partir de 5 ans ont participé)

pendant la fête de la pêche.
Il a évoqué la possibilité de remettre en état la passe à poissons existante, avec une participation de la Région. Cela permettrait la continuité écologique en été lorsque le ruisseau serait à sec, grâce à cet ancien passage.
Il a ajouté que la population piscicole de l'étang est formée par le brochet et la carpe et aucune truite. Les anguilles peut-être emprunteraient la nouvelle passe à poissons.
La société de pêche a investi 3000 euros dans le repeuplement piscicole de l'étang.

5- Relevé bathymétrique et études engagées

Le collectif a interrogé Madame Stricot au sujet du relevé bathymétrique réalisé le 13 octobre par la société Quarta sur l'étang d'Aleth.
Elle a répondu ne pas avoir missionné cette société. Le collectif n'ayant pas d'autres informations pense que c'est peut-être à la demande des bureaux d'étude missionnés par l'OBC.

Conclusion

Le collectif défend une position de dialogue, la transparence et la recherche de solutions constructives. Il refuse que l'avenir de l'étang soit réduit à une approche uniquement administrative ou financière d'autant que les travaux de contournement sont bien reconnus par les élus.
La mobilisation citoyenne du 27 septembre (plusieurs centaines de personnes) démontre que ce dossier dépasse largement le cadre technique. Elle traduit l'attachement profond de nombreux habitants à un site qui fait partie de leur histoire, de leur environnement, de leur cadre de vie et de leur sécurité. Cette mobilisation mérite d'être entendue et respectée.
Le collectif continuera donc à porter avec fermeté et responsabilité une position simple : la continuité écologique et la préservation de l'étang d'Aleth sont compatibles. La solution d'avenir doit être celle qui permettra de répondre aux obligations légales tout en conservant ce patrimoine naturel, historique, économique et humain pour les générations futures.
Avant de quitter la réunion, le collectif a remis à Mme Stricot une copie du courrier qu'il avait adressé au Préfet concernant l'avenir de l'étang d'Aleth, afin qu'elle dispose des mêmes informations que ceux que nous avons communiquées aux services de l'État.
Le collectif a remercié La Présidente de l'OBC pour son accueil, ses explications, d'avoir écouté et entendu les siennes.
Ce compte-rendu lui sera transmis ainsi qu'à Mme Herry, Maire de St Malo de Beignon.